

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2015.

Présents : DESBROSSE Gabriel- ALEX Bruno - BERT Laurence - BRUN Charles-CARTET Olivier - CHATAL Christophe –DELANGLE Chantal - FESSY Véronique – GASDON Maxime – LACOUR Danielle – MONDIERE Hubert –RIVIERE Mickaël.

Absente ayant donné bon pour pouvoir : VALENTIN Nathalie à Gabriel DESBROSSE.

Absents : Alain DAYET – Bernard PIVOT.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 21 avril 2015.
2. Délibération « Prise en charge du devis Siel » pour permis Brisebras Bezacier.
3. Etude Convention pour le Projet Educatif De Territoire (PEDT)
4. Etat de l'avancement du Multiservices
5. Questions diverses.

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 21 avril 2015

Petites modifications sont apportées :

- Révision prix terrain Péchenille : rectification apportée : le prix de vente a été fixé, par délibération du 10/07/2012, à 60 000 € (et non 55 €/ m²). Une personne intéressée va voir si elle peut placer une maison individuelle, sachant qu'une proposition a été faite à 55 000 €.
- Réhabilitation Logements OPHEOR en 1995 (et non construits).
- La commande de Voirie ne dépassera pas 38 000 € (et non 30 000 €).
- « Qu'avec l'intercommunalité, au départ, le SIVOM (et non SIVU) a été crée pour le ramassage des ordures ménagères.»
- Par Charles BRUN : budget COPLER : la COPLER va augmenter ses impôts. Cette augmentation lui procurera 290 000 € supplémentaire. En effet, il lui faut financer le développement de la libre optique. Mais toutes les autres lignes de dépenses sont aussi en augmentation, et on trouve une ligne

« Dépense imprévues » pour 270 000 €. La taxe des Ordures Ménagères (T.O.M.) augmentera aussi de 10 %.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Délibération Extension du réseau électrique au lieu-dit « Bozon » - Propriété Brisebras-Bezacier.

Monsieur le Maire fait part au Conseil que, pour octroyer le permis de construire à Mr BRISEBRAS et Mlle BEZACIER, il est nécessaire de prévoir une extension du réseau électrique, sachant que cette parcelle est située en zone non constructible.

Le SIEL (Syndicat d'électricité) peut nous aider dans cette démarche et le financement pourrait être le suivant :

Financement :

Coût du projet actuel :

| Détail | Montant H.T. des travaux | % P.U. | Participation commune |
|--|---------------------------------|--------|-----------------------|
| Extension réseau au lieu-dit « Bozon » - Propriété BRISEBRAS | Forfait 12kVA | | 1000 € |
| | Linéaire sout. Seul = 45 mètres | 68€/ml | 3060,00 € |
| TOTAL | | | 4 060,00 € |

Il est ajouté que cette parcelle étant en zone non constructible, les pétitionnaires nous rembourseront le coût de cette extension (4060 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Prend acte que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de

« Extension du réseau au lieu-dit « Bozon »- propriété BRISEBRAS » dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.

- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Décide d'amortir ce fonds de concours en 1 année.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de demander le remboursement de ces travaux (4060 €) à Mr BRISEBRAS Julien et Mlle BEZACIER Samantha.

3. PEDT (Projet Educatif de Territoire)

Par Chantal DELANGLE

Elle informe le Conseil que nous sommes obligés d'élaborer un PEDT pour continuer à percevoir les aides de l'Etat, sachant qu'il s'agirait peut-être d'une activité déclarée auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (DDJS) S'agissant du personnel communal, il nous faut des titulaires du BAFA ou équivalence (CAP Petite Enfance).

En plus, la CAF peut verser une aide de 0,52 €/heure/enfant à la commune.

Il faudra néanmoins faire valider une convention par la DDJS.

Une réunion aura lieu à la COPLER le mardi 26 mai avec l'inspecteur de jeunesse et sports. Cette rencontre permettra de mieux connaître les tenants et les aboutissants.

Nous ne sommes pas dans l'obligation de former du personnel au BAFD car on ne dépasse les 50 enfants ; mais Laurence BERT demande comment seront gérés les flux « garderie/activité périscolaire » de telle sorte que les 50 enfants ne soient pas dépassés ; Chantal lui répond qu'un principe d'inscription en garderie le vendredi après-midi pourrait faire l'objet d'une réflexion et, le cas échéant, mis en place.

L'idée de rechercher des personnes bénévoles a été avancée.

Le point est fait sur les diplômes détenus par le personnel communal :

Dominique TRIVIER, Anne-Marie GUIGUE, Mélissa GUILLE possèdent toutes le CAP Petite Enfance, ce qui équivaut au BAFA.

Suite au sondage réalisé auprès des parents, ceux-ci sont très contents des activités proposées le vendredi après-midi.

4. Etat de l'avancement du Multiservices

Par Charles BRUN

- Une 1^{ère} couche d'enduit sera posée sur façade. La couche finale sera mise en septembre 2015.

- Les tirants vont rester apparents
- **Carrelage** :
 - Le conseil municipal accepte de financer du carrelage supplémentaire pour la **partie « Bistrot »** pour un montant de 2 506 € H.T.
 - **Choix du carrelage** : Olivier CARTET fait part au Conseil qu'il serait bien de choisir avec 4 pavés (un seul ne permet pas de faire le choix). Un tour de table est fait afin de recueillir les avis de chacun sur le choix du carrelage (couleur, dimensions, aspect).

Le maire ajoute qu'il faudrait prévoir un supplément pour les murs, mais nous n'avons pas de devis à ce jour. De plus, concernant Grdf, le coût de la pose d'un compteur en limite de propriété serait de 1 500 €.

Enfin, les tuiles sont un peu moins chères que prévu, mais cette économie servira à payer les tuiles qui seront posées sur le mur du voisin.

5. Renouvellement de la ligne de trésorerie. **Par Laurence BERT.**

Nous avons reçu le contrat de renouvellement de la ligne de trésorerie et il est bien conforme à l'offre, au taux de 1,506%. Pour information, l'emprunt sera débloqué en premier (15/6/15) et la ligne de trésorerie terminera le financement du projet avant d'encaisser les subventions.

6. Attribution logement à Mr PERRET Patrick et Mlle LAPRAIS Delphine

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'attribution du logement situé au 1^{er} étage de l'ancienne Mairie, à Mr PERRET Patrick et Mme LAPRAIS Delphine, pour un loyer mensuel de 390 €.

- 7. Fin d'activité de Natacha MERCIER** : elle a adressé un courrier en Mairie en date du 10/05/2015, par lequel elle annonce la fin de son activité le 25/5/15 ; de plus, elle donne l'autorisation aux futurs exploitants pour reprendre le nom « Le p'tit crème » après la fin de son activité.

Afin de respecter la réglementation, une fermeture obligatoire de 15 jours aura lieu.

Le nouveau contrat de sous-location, avec les futurs exploitants, prendra effet du 10 juin 2015 au 31 octobre 2015

8. Motion de l'Union des communes rurales de la Loire :

A la demande de l'Union des Communes Rurales de la Loire, Monsieur le Maire procède à la lecture de la motion des élus de la Loire, qui se sont mobilisés le 30 avril 2015 contre le projet de loi NOTRe qui veut réduire la liberté d'action des élus locaux par une multitude de mesures, et marquant la volonté récurrente de

supprimer les communes et les libertés locales. Une convergence des positions des élus municipaux de toutes sensibilités politiques s'est manifestée afin de défendre les intérêts des concitoyens.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la motion proposée par l'Union des Communes Rurales de la Loire.

9. Questions diverses :

- **Trottoirs (pattes de chat)** : par Christophe CHATAL : Christian GIRAUD a effectué la reprise, mais il reste une finition. Nous sommes dans l'attente de la nouvelle facture.

- **Echafaudage** : devis : 2 côtés Eglise : pour un montant de 4680 € pour 2 mois. Report de la prise de décision en septembre.
Mickaël RIVIERE propose de mettre à disposition de la commune l'échafaudage qu'il est en train d'acquérir à titre personnel. Cela permettrait d'économiser et de payer des jeux pour les enfants. Le Maire le remercie de son intention et il ajoute qu'il est préférable d'attendre la fin des travaux du Multiservices, pour lancer les travaux de peinture de l'Eglise.

- **Terrain sans maître** : le Maire informe le Conseil que nous sommes en bonne voie pour signer un compromis ; mais auparavant, un bornage du terrain est nécessaire et il est fixé le lundi 08/6/15 à 15H30. De plus, la lyonnaise des eaux va réaliser les travaux de branchements d'eau ; Cyril DELOMBRE va aussi effectuer des travaux de viabilisation. Cette parcelle sera ainsi complètement desservie.

- **Eglise** : **par Charles BRUN** : Jean-Yves a fait remarquer que la porte de la chaufferie de l'Eglise est en très mauvais état ; MALERBA a établi un devis pour 723 € (porte en métal) ; néanmoins, des devis vont être demandés ailleurs.

- **Destockage Bricomarché**
- **Petit Pradinois** : présentation d'une petite ébauche par Danielle LACOUR. Elle demande de présenter des articles : voirie, assainissement, église, multiservices (nouveaux exploitants, remerciements Natacha), incivilités, La parution et la distribution sont prévues début juillet 2015.

- **Voirie** : **par Christophe CHATAL** :
 - ° Réception de la facture COLAS – EUROVIA (problème)
 - ° il demande une réunion de la commission « Voirie » pour voir les travaux à envisager sur la voirie 2016 : mercredi 03 juin 2015 à 18h 30.

- Information de l'achat des matériaux par la commune pour le local des boules(par Charles BRUN)

- information du litige BEAUCHAMP avec la commune.

Prochain Conseil Municipal : Mardi 23 juin 2015 à 20H30 en Mairie.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2015.

Présents : DESBROSSE Gabriel- ALEX Bruno - BERT Laurence - BRUN Charles-CARTET Olivier - CHATAL Christophe –DELANGLE Chantal - FESSY Véronique – GASDON Maxime – LACOUR Danielle – MONDIERE Hubert –RIVIERE Mickaël.

Absente ayant donné bon pour pouvoir : VALENTIN Nathalie à Gabriel DESBROSSE.

Absents : Alain DAYET – Bernard PIVOT.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 21 avril 2015.
2. Délibération « Prise en charge du devis Siel » pour permis Brisebras Bezacier.
3. Etude Convention pour le Projet Educatif De Territoire (PEDT)
4. Etat de l'avancement du Multiservices
5. Questions diverses.

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 21 avril 2015

Petites modifications sont apportées :

- Révision prix terrain Péchenille : rectification apportée : le prix de vente a été fixé, par délibération du 10/07/2012, à 60 000 € (et non 55 €/ m²). Une personne intéressée va voir si elle peut placer une maison individuelle, sachant qu'une proposition a été faite à 55 000 €.
- Réhabilitation Logements OPHEOR en 1995 (et non construits).
- La commande de Voirie ne dépassera pas 38 000 € (et non 30 000 €).
- « Qu'avec l'intercommunalité, au départ, le SIVOM (et non SIVU) a été crée pour le ramassage des ordures ménagères.»
- Par Charles BRUN : budget COPLER : la COPLER va augmenter ses impôts. Cette augmentation lui procurera 290 000 € supplémentaire. En effet, il lui faut financer le développement de la libre optique. Mais toutes les autres lignes de dépenses sont aussi en augmentation, et on trouve une ligne

« Dépense imprévues » pour 270 000 €. La taxe des Ordures Ménagères (T.O.M.) augmentera aussi de 10 %.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Délibération Extension du réseau électrique au lieu-dit « Bozon » - Propriété Brisebras-Bezacier.

Monsieur le Maire fait part au Conseil que, pour octroyer le permis de construire à Mr BRISEBRAS et Mlle BEZACIER, il est nécessaire de prévoir une extension du réseau électrique, sachant que cette parcelle est située en zone non constructible.

Le SIEL (Syndicat d'électricité) peut nous aider dans cette démarche et le financement pourrait être le suivant :

Financement :

Coût du projet actuel :

| Détail | Montant H.T. des travaux | % P.U. | Participation commune |
|--|---------------------------------|--------|-----------------------|
| Extension réseau au lieu-dit « Bozon » - Propriété BRISEBRAS | Forfait 12kVA | | 1000 € |
| | Linéaire sout. Seul = 45 mètres | 68€/ml | 3060,00 € |
| TOTAL | | | 4 060,00 € |

Il est ajouté que cette parcelle étant en zone non constructible, les pétitionnaires nous rembourseront le coût de cette extension (4060 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Prend acte que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de

« Extension du réseau au lieu-dit « Bozon »- propriété BRISEBRAS » dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.

- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Décide d'amortir ce fonds de concours en 1 année.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de demander le remboursement de ces travaux (4060 €) à Mr BRISEBRAS Julien et Mlle BEZACIER Samantha.

3. PEDT (Projet Educatif de Territoire)

Par Chantal DELANGLE

Elle informe le Conseil que nous sommes obligés d'élaborer un PEDT pour continuer à percevoir les aides de l'Etat, sachant qu'il s'agirait peut-être d'une activité déclarée auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (DDJS) S'agissant du personnel communal, il nous faut des titulaires du BAFA ou équivalence (CAP Petite Enfance).

En plus, la CAF peut verser une aide de 0,52 €/heure/enfant à la commune.

Il faudra néanmoins faire valider une convention par la DDJS.

Une réunion aura lieu à la COPLER le mardi 26 mai avec l'inspecteur de jeunesse et sports. Cette rencontre permettra de mieux connaître les tenants et les aboutissants.

Nous ne sommes pas dans l'obligation de former du personnel au BAFD car on ne dépasse les 50 enfants ; mais Laurence BERT demande comment seront gérés les flux « garderie/activité périscolaire » de telle sorte que les 50 enfants ne soient pas dépassés ; Chantal lui répond qu'un principe d'inscription en garderie le vendredi après-midi pourrait faire l'objet d'une réflexion et, le cas échéant, mis en place.

L'idée de rechercher des personnes bénévoles a été avancée.

Le point est fait sur les diplômes détenus par le personnel communal :

Dominique TRIVIER, Anne-Marie GUIGUE, Mélissa GUILLE possèdent toutes le CAP Petite Enfance, ce qui équivaut au BAFA.

Suite au sondage réalisé auprès des parents, ceux-ci sont très contents des activités proposées le vendredi après-midi.

4. Etat de l'avancement du Multiservices

Par Charles BRUN

- Une 1^{ère} couche d'enduit sera posée sur façade. La couche finale sera mise en septembre 2015.

- Les tirants vont rester apparents
- **Carrelage** :
 - Le conseil municipal accepte de financer du carrelage supplémentaire pour la **partie « Bistrot »** pour un montant de 2 506 € H.T.
 - **Choix du carrelage** : Olivier CARTET fait part au Conseil qu'il serait bien de choisir avec 4 pavés (un seul ne permet pas de faire le choix). Un tour de table est fait afin de recueillir les avis de chacun sur le choix du carrelage (couleur, dimensions, aspect).

Le maire ajoute qu'il faudrait prévoir un supplément pour les murs, mais nous n'avons pas de devis à ce jour. De plus, concernant Grdf, le coût de la pose d'un compteur en limite de propriété serait de 1 500 €.

Enfin, les tuiles sont un peu moins chères que prévu, mais cette économie servira à payer les tuiles qui seront posées sur le mur du voisin.

5. Renouvellement de la ligne de trésorerie. **Par Laurence BERT.**

Nous avons reçu le contrat de renouvellement de la ligne de trésorerie et il est bien conforme à l'offre, au taux de 1,506%. Pour information, l'emprunt sera débloqué en premier (15/6/15) et la ligne de trésorerie terminera le financement du projet avant d'encaisser les subventions.

6. Attribution logement à Mr PERRET Patrick et Mlle LAPRAIS Delphine

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'attribution du logement situé au 1^{er} étage de l'ancienne Mairie, à Mr PERRET Patrick et Mme LAPRAIS Delphine, pour un loyer mensuel de 390 €.

- 7. Fin d'activité de Natacha MERCIER** : elle a adressé un courrier en Mairie en date du 10/05/2015, par lequel elle annonce la fin de son activité le 25/5/15 ; de plus, elle donne l'autorisation aux futurs exploitants pour reprendre le nom « Le p'tit crème » après la fin de son activité.

Afin de respecter la réglementation, une fermeture obligatoire de 15 jours aura lieu.

Le nouveau contrat de sous-location, avec les futurs exploitants, prendra effet du 10 juin 2015 au 31 octobre 2015

8. Motion de l'Union des communes rurales de la Loire :

A la demande de l'Union des Communes Rurales de la Loire, Monsieur le Maire procède à la lecture de la motion des élus de la Loire, qui se sont mobilisés le 30 avril 2015 contre le projet de loi NOTRe qui veut réduire la liberté d'action des élus locaux par une multitude de mesures, et marquant la volonté récurrente de

supprimer les communes et les libertés locales. Une convergence des positions des élus municipaux de toutes sensibilités politiques s'est manifestée afin de défendre les intérêts des concitoyens.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la motion proposée par l'Union des Communes Rurales de la Loire.

9. Questions diverses :

- **Trottoirs (pattes de chat)** : par Christophe CHATAL : Christian GIRAUD a effectué la reprise, mais il reste une finition. Nous sommes dans l'attente de la nouvelle facture.

- **Echafaudage** : devis : 2 côtés Eglise : pour un montant de 4680 € pour 2 mois. Report de la prise de décision en septembre.
Mickaël RIVIERE propose de mettre à disposition de la commune l'échafaudage qu'il est en train d'acquérir à titre personnel. Cela permettrait d'économiser et de payer des jeux pour les enfants. Le Maire le remercie de son intention et il ajoute qu'il est préférable d'attendre la fin des travaux du Multiservices, pour lancer les travaux de peinture de l'Eglise.

- **Terrain sans maître** : le Maire informe le Conseil que nous sommes en bonne voie pour signer un compromis ; mais auparavant, un bornage du terrain est nécessaire et il est fixé le lundi 08/6/15 à 15H30. De plus, la lyonnaise des eaux va réaliser les travaux de branchements d'eau ; Cyril DELOMBRE va aussi effectuer des travaux de viabilisation. Cette parcelle sera ainsi complètement desservie.

- **Eglise** : **par Charles BRUN** : Jean-Yves a fait remarquer que la porte de la chaufferie de l'Eglise est en très mauvais état ; MALERBA a établi un devis pour 723 € (porte en métal) ; néanmoins, des devis vont être demandés ailleurs.

- **Destockage Bricomarché**
- **Petit Pradinois** : présentation d'une petite ébauche par Danielle LACOUR. Elle demande de présenter des articles : voirie, assainissement, église, multiservices (nouveaux exploitants, remerciements Natacha), incivilités, La parution et la distribution sont prévues début juillet 2015.

- **Voirie** : **par Christophe CHATAL** :
 - ° Réception de la facture COLAS – EUROVIA (problème)
 - ° il demande une réunion de la commission « Voirie » pour voir les travaux à envisager sur la voirie 2016 : mercredi 03 juin 2015 à 18h 30.

- Information de l'achat des matériaux par la commune pour le local des boules(par Charles BRUN)

- information du litige BEAUCHAMP avec la commune.

Prochain Conseil Municipal : Mardi 23 juin 2015 à 20H30 en Mairie.